

RCS : CHALONS EN CHAMPAGNE

Code greffe : 5101

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CHALONS EN CHAMPAGNE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 00304

Numéro SIREN : 833 488 224

Nom ou dénomination : A.C.V 51

Ce dépôt a été enregistré le 05/08/2021 sous le numéro de dépôt 1729

ENREGISTRE

ACV 51

LE - 5 AOUT 2021

Société par actions simplifiée

au capital de 1000 euros

Siège social : 43 rue du quai d'embarquement

51000 Chalons en Champagne

RCS Chalons en Champagne N°833 488 224

Greffier du tribunal de Commerce
De Chalons en Champagne
Sous le N° 833 488 224
Greffier

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 31 JUILLET 2021

Le 31 juillet 2021 à 18h00, les associés de la Société ACV 51 se sont réunis en assemblée générale ordinaire, au Siège Social.

Sont présents :

- Anne DOLIZY, détenteur de TRENTE CINQ actions, ci 35 actions.
- Christian LECOQ, détenteur de TRENTE CINQ actions, ci 35 actions.
- Valentin LECOQ, détenteur de TRENTE actions, ci 30 actions.

Total des actions des associés présents : 100 actions sur les 100 actions composant le capital social.

Anne DOLIZY préside la séance en sa qualité de Présidente.

Le secrétariat de l'assemblée est assuré par Christian LECOQ.

Le Président de séance constate que l'assemblée générale, régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

Le Président de séance présente aux associés :

- l'ordre du jour ;
- le texte du projet de résolution proposé par le Président à l'assemblée ;

Le Président de séance rappelle que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;
- Affectation du résultat.
- Quitus de gestion
- Pouvoir

Le Président de séance expose les motifs du projet de résolution présenté.

Cet exposé terminé, le Président de séance ouvre la discussion.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 et se soldant par un bénéfice comptable de 33 942,85 euros.

L'assemblée approuve également le résultat fiscal de l'exercice assujettis à l'impôt sur les sociétés qui s'élève à 33 942 euros et l'impôt correspondant qui s'élèvent de 0 euros, compte tenu des différentes déductions et exonérations en vigueur.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

Al ce

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée décide d'affecter la totalité du bénéfice de l'exercice, s'élevant à 33 942,85 € de la manière suivante :

- Aux réserves ordinaires

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée constate l'absence de rémunération et de remboursement de frais de la Présidence pour l'exercice clos le 31 décembre 2020.

L'assemblée donne quitus de gestion à la Présidence

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION

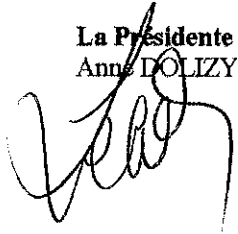
L'assemblée donne tous pouvoirs à Monsieur Brice DARTHOIS, représentant la SAS BD CONSULTING, de réaliser toute formalité résultant des résolutions prise par l'assemblée.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à 18h30.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal sur deux pages, qui, après lecture, a été signé par la Présidente et le Secrétaire de séance.

La Présidente
Anne DOLIZY



Le secrétaire de séance
Christian LECOQ



COMPTES ANNUELS

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

SAS ACV 51

43 RUE DU QUAI D'EMBARQUEMENT
51000 CHALONS-EN-CHAMPAGNE

NAF : 8129B-

Siret : 83348822400019



01 68 31 16 22
Châlons-en-Champagne

Tel : 03 26 21 30 58

Fax : 03 26 21 45 11

Web : www.fcnc.fr

MISSION DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Dans le cadre de la mission de Présentation des comptes annuels de l'entreprise

SAS ACV 51

Pour l'exercice du 01 janvier 2020 au 31 décembre 2020

Et conformément à nos accords et aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué les diligences prévues par les normes de Présentation définies par l'Ordre des experts comptables.

A la date de nos travaux qui ne constituent pas un audit et à l'issue de ceux-ci, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels.

Les comptes annuels ci-joints, qui comportent 50 pages, se caractérisent par les données suivantes :

	Montant en euros
Total bilan	107 788,76
Chiffre d'affaires	168 679,77
Résultat net comptable (Bénéfice)	33 942,85

Fait à Châlons-en-Champagne

Patrick SAIRE

Expert-comptable

Signature

Signé électroniquement le 14/06/2021 par
Patrick Saire



Comptes annuels

Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/20	Net au 31/12/19
ACTIF				
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement	1 050	651	399	609
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage	55 701	13 039	42 663	17 781
Autres immobilisations corporelles	4 169	910	3 259	966
Immob. en cours / Avances & acomptes				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	1 720		1 720	1 720
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	62 640	14 599	48 041	21 076
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Créances				
Clients et comptes rattachés	31 950		31 950	22 935
Fournisseurs débiteurs				
Personnel				28
Etat, Impôts sur les bénéfices				
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	4 059		4 059	2 400
Autres créances				
Divers				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	23 739		23 739	13 424
Charges constatées d'avance				
TOTAL ACTIF CIRCULANT	59 748		59 748	38 786
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecart de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	122 388	14 599	107 789	59 862

Bilan

	Net au 31/12/20	Net au 31/12/19
PASSIF		
Capital social ou individuel	1 000	1 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	100	100
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	33 619	20 640
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice	33 943	12 979
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	68 662	34 719
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts	27 041	9 216
Découverts et concours bancaires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	27 041	9 216
Emprunts et dettes financières diverses		
Emprunts et dettes financières diverses - Associés	1 052	4 669
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 678	4 730
Personnel	1 276	1 443
Organismes sociaux	2 116	3 589
Etat, Impôts sur les bénéfices		1 151
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	1 831	251
Etat, Obligations cautionnées		
Autres dettes fiscales et sociales	133	94
Dettes fiscales et sociales	5 356	6 527
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	39 127	25 143
Ecart de conversion - Passif		
TOTAL PASSIF	107 789	59 862

Compte de résultat

	du 01/01/20 au 31/12/20 12 mois	du 01/01/19 au 31/12/19 12 mois	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
PRODUITS D'EXPLOITATION				
<i>Ventes de marchandises</i>				
Production vendue	168 680	118 003	50 677	42,95
Production stockée				
Subventions d'exploitation	1 500	7 674	-6 174	-80,45
Autres produits	10 400	610	9 790	NS
Total	180 580	126 287	54 293	42,99
CHARGES D'EXPLOITATION				
<i>Achats de marchandises</i>				
Variation de stock (m/ses)				
Achats de m.p. & aut.approv.	24 015	11 089	12 927	116,57
Variation de stock (m.p.)				
Autres achats & charges externes	54 580	51 077	3 503	6,86
Taxes et paiements assimilés	1 915	404	1 510	373,56
Salaires et Traitements	48 329	38 642	9 687	25,07
Charges sociales	8 573	6 256	2 317	37,03
Amortissements et provisions	8 367	4 467	3 900	87,32
Autres charges	5	1	4	337,90
Total	145 784	111 936	33 848	30,24
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	34 796	14 351	20 445	142,46
<i>Produits financiers</i>				
Charges financières	139	176	-37	-20,98
Résultat financier	-139	-176	37	-20,98
<i>Opérations en commun</i>				
RESULTAT COURANT	34 657	14 175	20 482	144,49
<i>Produits exceptionnels</i>				
Charges exceptionnelles	714	45	669	NS
Résultat exceptionnel	-714	-45	-669	NS
<i>Participation des salariés</i>				
Impôts sur les bénéfices		1 151	-1 151	-100,00
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	33 943	12 979	20 964	161,52

Notes complémentaires**Référentiel comptable**

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2020 ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par arrêté ministériel du 08/09/2014, en application des articles L. 123-12 à L. 123-28 et R. 123-172 à R. 123-208 du code de commerce et conformément aux dispositions des règlements comptables révisant le PCG établis par l'autorité des normes comptables.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Désignation de l'entreprise : SAS ACV 51

Néant ☐Exercice N, clos le :
31/12/2020

I. RÉINTÉGRATIONS

BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE

WA

33 942

Charges non admises en
déduction du résultat fiscal

Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)

WB

Avantages personnels non déductibles* (sauf
amortissements à porter ligne ci-dessous)

WD

Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.)
et autres amortissements non déductibles

WE

XE

Autres charges et dépenses somptuaires
(art. 39-4 du C.G.I.)

WF

Taxe sur les véhicules des sociétés
(entreprises à l'IS)

WG

Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre
d'un crédit bail immobilier et de levée d'option

RA

(Part des loyers dispensée de réintégration
(art. 239 sexies D)

RB

XW

Provisions et charges à payer non
déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)

WI

Charges à payer liées à des états et territoires
non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)

XX

Amendes et pénalités

WJ

Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *

XZ

Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*

XY

Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)

I7

Quote-part

Bénéfices réalisés par une société
de personnes ou un G.I.E.

WL

Résultats bénéficiaires visés
à l'article 209 B du CGI

L7

K7

Régimes d'imposition
particuliers et
impositions différéesMoins-values
nettes
à
long terme{ - imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)
- imposées au taux de 0 %

J8

Fraction imposable des plus-values réalisées au
cours d'exercices antérieurs*

{ - Plus-values nettes à court terme

ZN

{ - Plus-values soumises au régime des fusions

WN

Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)

WO

Réintégrations diverses à
détailler sur feuillet séparé DONT *Intérêts excédentaires
(art. 39-1-3 et 212 du C.G.I.)

SU

Zones d'entreprises*
(activité exonérée)

SW

WQ

Déficits étrangers antérieurement
déduit par les PME (art. 209C)

SX

Quote-part de 12 % des
plus-values à taux zéro

M8

Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage

YI

Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage

Y3

TOTAL I

WR

33 942

II. DÉDUCTIONS

PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE

WS

Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *

WT

Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)

WU

Régimes d'imposition particuliers
et impositions différéesPlus-values
nettes
à
long terme{ - imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)
- imposées au taux de 0 %
- imposées au taux de 19 %
- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures
- imputées sur les déficits antérieurs

WV

WH

WP

WW

XB

Autres plus-values imposées au taux de 19 %

I6

Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*

WZ

Régime des sociétés mères et des filiales *

Produit net des actions et parts d'intérêts :

(Quote-part des frais et charges restant imposable à
déduire des produits nets de participation

2A

XA

Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)

ZX

Mesures d'incitation

Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.

ZY

Majoration d'amortissement*

XD

Reprise d'entreprises en
difficultés (44 septies)

K9

Entreprises nouvelles
44 sexies

L2

Jeunes entreprises innovantes
(44 septies A)

L5

XF

Zone franche urbaine -TF
(44 octies, octies A)

ØV

Sociétés investissement
immobilier cotées
(art. 208C)

K3

Zone de restructuration de
la défense (44 terdecies)

PA

32 442

Bassin urbain à dynamiser
(art. 44 sexdecies)

PP

Bassin d'emploi à
redynamiser (44 duodecies)

IF

Zone franche d'activités
NG (44 quaterdecies)

XC

Zone de revitalisation
nationale (art. 44 quidecies)

PC

Zone de développement prioritaire
(art. 44 septdecies)

PB

Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)

XS

Déductions diverses
à détailler
sur feuillet séparé

Dont déduction exceptionnelle (art. 39decies)

X9

Dont déduction exceptionnelle pour
investissement (art. 39 decies F)

YI

XG

Dont déduction exceptionnelle pour
investissement (art. 39 decies A)

YA

Dont déduction exceptionnelle pour
investissement (art. 39 decies G)

YL

Dont déduction exceptionnelle pour
investissement (art. 39 decies B)

YB

Dont déduction* exception, simulateur de
conduits (art. 39 decies H)

YH

Dont déduction exceptionnelle pour
investissement (art. 39 decies C)

YC

Créance dégagée par le
report en arrière de déficit

ZI

Dont déduction exceptionnelle pour
investissement (art. 39 decies D)

YD

Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage

Y2

III. RÉSULTAT FISCAL

TOTAL II

XH

33 942

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :

{ bénéfice (I moins II)

XI

{ déficit (II moins I)

XJ

Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*

ZL

Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*

XL

RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)

XN

XO

(ligne 1 à 1)
N° 2058-A

SAS ACV 51

[illegible]